

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**Commune de Tulette  
Hôtel de Ville  
15 rue de Verdun  
26790 TULETTE  
Tel : 04.75.98.32.02- Fax : 04 75.98.35.05**

**MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE**

**MARCHE PLURI ANNUEL DE 4 ANS  
TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA DE VOIRIE 2017-2020  
AMENAGEMENT DE LA RUE DES COIGNETS partie ouest**

**Règlement de consultation**

**Date limite de réception des offres :**

**Lundi 28 novembre 2016 à 12 heures 30**

**Collectivité contractante :** Commune de Tulette

MAIRIE DE TULETTE  
15 rue de Verdun  
26790 TULETTE  
**Tél :** 04.75.98.32.02  
Fax : 04 75.98.35.05  
Mail : mairie.tulette@wanadoo.fr

**Objet du marché : marché pluri annuel de 4 ans**

Travaux de voirie 2017-2020

Aménagement de la rue des Coignets partie ouest

## **ARTICLE 1 OBJET DU MARCHE**

La présente consultation concerne :

**MARCHE PLURI ANNUEL DE 4 ANS - travaux d'entretien de la voirie - 2017-2020 et aménagement de la Rue des Coignets partie ouest à Tulette (26).**

**Lieux d'exécution : voirie de la commune de TULETTE**

**La maîtrise d'œuvre est assurée en interne par la Commune**

Les prestations seront exécutées conformément aux prescriptions figurant aux pièces du dossier de consultation remis aux entreprises candidates.

## **ARTICLE 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 - Etendue de la consultation et son mode**

Marché de travaux à procédure adaptée, conformément à l'article 27 du Code des Marchés Publics issu du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

### **2.2 - Décomposition en tranches et en lots**

Les travaux font l'objet d'un seul lot

Motif : - l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes

- La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations

### **2.3 Mode de dévolution**

Le marché issu de la consultation sera conclu pour une durée de douze (12) mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Il pourra être reconduit 3 fois au maximum pour une période de douze (12) mois à chaque fois sans que le marché puisse dépasser quarante huit mois (48).

La non reconduction d'œuvre pas droit à une indemnisation.

Le marché est à bons de commande ; le **montant minimal annuel est fixé à 30 000 € et le montant maximal à 120 000 € H.T.**

### **2.4 — Solution de base, options**

Le dossier de consultation ne comporte pas d'option.

Les concurrents devront impérativement répondre à la solution de base définie dans le CCTP.

### **2.5 — Variantes**

Aucune variante n'est autorisée

### **2.6 — Négociation**

Une phase de négociation avec les candidats pourra être prévue et respectera les principes affirmés à l'article 1 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, notamment le principe d'égalité de traitement entre les candidats. La négociation pourra porter sur les prix mais aussi la qualité, la quantité, les délais, les particularités administratives, techniques et financières faisant l'objet du marché et elle sera écrite. A l'issue de cette négociation, un nouveau classement des offres sera alors établi et deviendra définitive. La négociation ne modifiera pas l'objet du marché sur ses caractéristiques essentielles et en cas d'adaptation, elles seront mineures et seront présentées à l'ensemble des candidats.

### **2.7 - Modifications de détails au dossier de consultation**

Au plus tard **7 jours** avant la date limite prévue pour la réception des offres, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est reconduite en fonction de cette nouvelle date.

## **2.8 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **2.9 – Nature des candidats**

La personne publique ne pose aucune restriction quant à la nature des candidats à la présente consultation.

Les sous-traitants devront faire l'objet d'une acceptation par le maître d'ouvrage.

## **ARTICLE 3 DOSSIER DE CONSULTATION**

### **3.1 – composition du dossier de consultation**

**Il contient les documents suivants :**

- L'avis d'appel à la concurrence
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) valant acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Le présent règlement de la consultation
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.)
- 2 devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.) pièces non contractuelles servant au jugement des offres

### **3.2 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)**

Les candidats ne pourront apporter aucun complément ni aucune modification au C.C.T.P, B.P.U et D.Q.E.

### **3.3 Retrait du dossier de consultation**

Il n'est pas prévu de cautionnement lors de la remise des dossiers de consultation des entreprises.

Il n'est pas prévu d'indemnités pour les candidats non retenus à l'issue de la procédure

**Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être retirés gratuitement auprès de  
MAIRIE DE TULETTE 15 Rue de Verdun 26790 TULETTE**

**Tél : 04-75-98-32-02**

**Télécopie : 04-75-98-00-81**

**Email : [y.mondon.tulette@wanadoo.fr](mailto:y.mondon.tulette@wanadoo.fr)**

**Le dossier est également accessible et téléchargeable depuis les sites internet suivants :  
[www.marchesoneline.com](http://www.marchesoneline.com)**

**Site internet communal : [tulette.fr](http://tulette.fr)**

## **ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES**

### **4.1 Date limite de réception des offres**

**Les offres doivent parvenir à l'adresse suivante :**

**MAIRIE DE TULETTE 15 Rue de Verdun 26790 TULETTE**

**Ou sur le site internet : [www.marchesoneline.com](http://www.marchesoneline.com)**

**Avant le lundi 28 novembre 2016 12h30.**

### **4.2 Condition d'envoi ou de remise de la consultation**

L'offre sous un seul pli, sera transmise, sous doubles enveloppes fermées, par envoi postal recommandé avec accusé de réception ou remise au service contre récépissé avant la date et heure limite indiquées en page de garde à l'adresse suivante et portera les mentions ci-après :

**"MARCHE PLURI ANNUEL DE 4 ANS – VOIRIE ET AMENAGEMENT DE LA RUE DES COIGNETS –**

**Mme le Maire**  
**Commune de Tulette**  
**Hôtel de Ville**  
**15 rue de Verdun**  
**26790 TULETTE**  
**« NE PAS OUVRIR »**

**4.3 Présentation des offres**

Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

**Chaque entreprise candidate devra fournir, à l'appui de son offre, les pièces suivantes :**

**A - les justifications :**

En application des articles 44, 48 et 49 du Code des Marchés Publics, **l'offre comprendra les justificatifs et renseignements suivants** que les candidats devront remettre au plus tard aux jours et heures limites mentionnés en page de garde, sous pli cacheté.

- DC1, lettre de candidature remplie et signée.
- DC2, déclaration du candidat remplie et signée.  
Ou DUME (Document Unique de Marché Européen)
- DC4, déclaration de sous-traitance le cas échéant.
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire,
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 à 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi de travailleurs handicapés.
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées
- Les attestations d'assurances professionnelles et civiles en cours de validité.

**B – Les références de l'entreprise**

- L'identification et les conditions d'exploitation générale de l'entreprise.
- Documents permettant d'évaluer la compétence, l'expérience, les garanties professionnelles, techniques et financières du candidat.

**C – Un projet de marché comprenant :**

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) valant acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.)
- 2 devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.) pièces non contractuelles servant au jugement des offres
- Le règlement de la consultation

**Toutes ces pièces devront être datées et signées par les candidats.**

#### **D - Un mémoire technique**

- Un mémoire justificatif des dispositions que la société se propose d'adopter pour l'exécution de ses prestations,

##### **A ce document sera joint :**

1. La constitution de l'équipe affectée aux prestations à réaliser et le référent qui assurera le lien avec le maître d'ouvrage
2. L'organisation du chantier :
  - a. les dispositions prévues pour assurer la prévention des risques, la sécurité et la protection de la santé des travailleurs appelés à intervenir sur le chantier - **fournir le plan de prévention entreprises extérieures**
  - b. les dispositions prévues pour assurer la circulation des autos, des piétons et l'accès des riverains à leur domicile,
  - c. l'environnement et la bonne tenue du chantier, les moyens de prise en compte des nuisances (bruit, poussière, ...), le nettoyage, le stockage, la provenance des matériaux et les principaux fournisseurs .
3. Les moyens mis en œuvre pour assurer l'autocontrôle : vérification des matériaux, signalisation mise en place

#### **ARTICLE 5 JUGEMENT DES OFFRES**

Les offres seront analysées sur la base des critères cités ci-dessous

Ces critères sont affectés d'un coefficient de pondération et permettent d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour chaque critère, une note est attribuée, la note finale déterminant le classement des entreprises.

Note finale = somme des notes obtenues par critère.

##### **5.1 Critères de choix**

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération respective :

- critère 1 : prix 60 %
- critère 2 : valeur technique de l'offre : 40 %

##### **5.2 Notation**

###### **o 5.2.1 Notation du « prix de la prestation**

Note prix = (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat) x 60 %

###### **o 5.2.2 Notation du critère « valeur technique de l'offre »**

Note valeur technique = (note de l'offre du candidat / note de l'offre la mieux disante) x 40%

Une note sur 20 points sera attribuée de la façon suivante :

1. La constitution de l'équipe affectée aux prestations à réaliser et le référent qui assurera le lien avec le maître d'ouvrage : 5 points
2. Organisation du chantier : 9 points
  - a. les dispositions prévues pour assurer la prévention des risques, la sécurité et la protection de la santé des travailleurs appelés à intervenir sur le chantier - fournir le document unique d'évaluation des risques professionnels (3 points)
  - b. les dispositions prévues pour assurer la circulation des autos, des piétons et l'accès des riverains à leur domicile (3 points)
  - c. l'environnement et la bonne tenue du chantier, les moyens de prise en compte des nuisances (bruit, poussière, ...), nettoyage, stockage, la provenance des matériaux et les principaux fournisseurs (3 points)
3. Les moyens mis en œuvre pour assurer l'autocontrôle : vérification des matériaux, signalisation mise en place : 6 points

**ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, au cours de leur étude, les candidats devront prendre contact avec :

**Administratifs:**

Mairie de Tulette  
Mme MONDON Yvelise  
15 rue de Verdun  
26790 TULETTE  
Tel : 04.75.98.32.02— Fax : 04 75.98.35.05  
E-mail : [y.mondon.tulette@wanadoo.fr](mailto:y.mondon.tulette@wanadoo.fr)

**Techniques:**

Centre technique municipal  
M. PESENTI Jean-Louis  
304 route de Bouchet  
26790 TULETTE  
Tel : 06-47-50-82-87  
E-mail : [ctm.tulette@orange.fr](mailto:ctm.tulette@orange.fr)

A..... le  
(lu et approuvé)  
Signature du candidat

Fait à Tulette, le 10-10-2016  
le Maire,  
Marcelle Berget